

RENTRÉE 2025-2026

Classes de 3^{ème}

1^{er} Septembre 2025 à 13h30

Jours d'école Lundi, Mardi, Mercredi matin, Jeudi, Vendredi.

Horaires de l'établissement

- 7h30 : Ouverture du portail
- 8h00-9h50 : Cours
- 9h50-10h05 : Récréation
- 10h05-11h50 : Cours

Pause méridienne

- 13h35-15h25 : Cours
- 15h25-15h40 Récréation
- 15h40-16h30 : Cours

16h30 : Sortie (portail rue Raspail)

16h40-17h40 : Etude du soir (optionnelle)

17h40 : 1^{ère} Sortie (portail rue Maurice Barrès)

17h40-18h15 : Etude du soir

18h15 : 2^{ème} sortie (portail rue Maurice Barrès)

Contacts utiles

- Accueil - 04 68 50 03 13 - accueil@saintjeanperpignan.org
- Vie scolaire - 04 68 50 03 13 puis 2 - vscollege@saintjeanperpignan.org
- Comptabilité 04 68 50 03 13 puis 4 - comptabilite@saintjeanperpignan.org

QUELQUES POINTS CLÉS

EcoleDirecte

C'est l'outil de communication privilégié. Votre identifiant et mot de passe Parent vous seront communiqués le jour de la rentrée par mail. Il est conseillé de vous connecter 1 fois par semaine pour assurer le suivi de votre enfant : www.ecoledirecte.com

Retard

En cas de retard, si le portail est fermé, déposez votre enfant à l'accueil, 2 rue Raspail.

Absence

Toute absence doit être signalée via EcoleDirecte.

Selon le type d'absence un justificatif peut vous être demandé. Par exemple, en cas d'absence de plus de 3 jours, un certificat médical vous sera demandé.

Sortie Exceptionnelle

Toute sortie exceptionnelle doit être signalée via EcoleDirecte.

Un mot devra être noté sur le carnet de liaison afin que le service de vie scolaire le signe. Une fois signé, ce mot permettra à votre enfant de sortir de l'établissement. Selon le type d'absence un justificatif peut vous être demandé.

Demi-pension

Une facture annuelle sera remise aux élèves durant le mois d'octobre 2025. Le prélèvement automatique en 9 fois est privilégié.

Aucun repas ne sera déduit sauf pour maladie (15 jours consécutifs minimum avec certificat médical).

Changement de régime (Demi-pension/Externe)

Merci de bien vouloir nous signaler tout changement de régime 1 mois à l'avance, avant la fin du trimestre par courrier ou par mail à l'adresse suivante :

comptabilite@saintjeanperpignan.org

Tout changement de régime ne pourra être que définitif.

Repas occasionnel

Pour les repas occasionnels vous devrez vous adresser au service comptabilité :

Tarif pour un ticket repas : 8 €

Tarif pour 10 tickets repas : 75€

Etude du soir

De 16h30 à 18h15 un service d'étude vous est proposé.

Les horaires sont disponibles en page 1 de ce document.

L'inscription à l'étude du soir peut se faire de manière annuelle ou occasionnelle.

Inscription annuelle : 300€

Inscription occasionnelle : ticket 8€ / carnet de 10 tickets 50€

Fournitures scolaires

Les listes de fournitures scolaires seront prochainement publiées sur le site internet de l'établissement et également envoyées par mail.

Les manuels scolaires seront accessibles en version numérique sur l'iPad de votre enfant.

Code de vie

Nous vous demandons de prendre connaissance avec votre enfant du Code de vie de l'établissement que vous trouverez dans le carnet de liaison. Ce code de vie est à signer par les parents et par l'enfant. Cela permettra à chacun de s'approprier les règles de vie indispensables au vivre ensemble.

Suivi Scolaire

Les conseils de classes sont l'occasion de faire un point sur la scolarité de votre enfant. En fonction des résultats, le professeur principal ou vous-même, serez en mesure de prendre contact pour faire le point.

Bulletins et courriers

Les bulletins scolaires ainsi que différents courriers seront publiés sur EcoleDirecte et également communiqués par mail.

Veillez à consulter régulièrement votre compte ainsi que vos mails.

Examens - Brevet des collèges

Les jours d'examen, l'ensemble des enseignants est mobilisé pour assurer les surveillances. De ce fait, les cours ne pourront pas être assurés. Afin de garantir les meilleures conditions de passage des épreuves pour nos élèves, nous vous remercions de bien vouloir, dans la mesure du possible, garder votre enfant à domicile ces jours-là. Les dates d'examen vous seront communiquées dès qu'elles nous seront transmises par l'Académie de Montpellier.

Assurance Scolaire

En ce qui concerne l'assurance individuelle accidents, l'établissement adhère à la Mutuelle St Christophe. La responsabilité civile quant à elle est couverte par votre contrat multirisques habitation.

Transport Scolaire

Le transport scolaire est assuré par la Société SANKEO pour les villages de l'Agglomération, documents téléchargeables à l'adresse : www.sankeo.com

Communication

Portail EcoleDirecte : www.ecoledirecte.com

Site internet : www.saintjeanperpignan.org

Réseaux sociaux

Flashez ou cliquez sur les logos pour suivre nos pages officielles :



Calendrier Scolaire 2025-2026

Vacances scolaires Zone C

- **Vacances de Toussaint** Du 18/10/2025 au 02/11/2025
- **Vacances de Noël** Du 20/12/2025 au 04/01/2026
- **Vacances de Hiver** Du 21/02/2026 au 08/03/2026
- **Vacances de Pâques** Du 18/04/2026 au 03/05/2026

Semestres

- **Semestre 1** Du 01/09/2025 au 16/01/2025
- **Semestre 2** Du 17/01/2025 au 03/07/2026

Trimestres

- **Trimestre 1** Du 01/09/2025 au 16/11/2025
- **Trimestre 2** Du 17/11/2025 au 08/02/2026
- **Trimestre 3** Du 09/02/2026 au 03/07/2026

Réunion parents

23/09/2025 à 18h00 **Réunion de rentrée** avec les professeurs principaux

03/02/2026 à partir de 16h45 **Rencontres parents professeurs** des classes de 3^{ème}

Dates et évènements de l'année 2025-2026

Rentrée Scolaire 1^{er} Septembre 2025 à 13h30 (étude du soir assurée)

Bénédictio des cartables Vendredi 5 septembre à 16h45*

Photos de classe les 9 et 11 septembre 2025

Forum des métiers Mercredi 19 novembre

Rifle de Saint Jean Novembre 2025* (date exacte à convenir)

Messe de l'Épiphanie Vendredi 9 janvier à 16h45*

Fête de Saint Jean Baptiste de la Salle 7 mai 2026

Examen Oral du Brevet mercredi 13 mai 2026 de 8h à 12h

Spectacle des classes Arts 28 mai 2026*

Kermesse Soirée du vendredi 19 juin 2026 à partir de 16h00*

* évènements auxquels les parents sont conviés